



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	235-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.52
Déposée le :	24.11.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Tanner (Biel/Bienne, PS) (porte-parole) Riesen (La Neuveville, PS) Schneider (Biel/Bienne, UDC) Ruch (Bern, Les VERT-E-S) Saïd (Biel/Bienne, PS) Müller (Orvin, UDC) Patzen (Bern, Les VERT-E-S) Junker Burkhard (Lyss, PS) Spahr (Lengnau BE, UDC)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 28.11.2024
N° d'ACE :	du
Direction :	...
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Non à un nouveau démantèlement du service public – oui à un nombre suffisant de bureaux postaux !

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit.

1. Il convient de soutenir les communes de manière à ce que les fermetures de bureaux postaux ne se poursuivent pas et que les communes puissent faire pleinement usage du droit d'être entendues conformément à l'article 34 de l'Ordonnance sur la poste (OPO).
2. Il faut intervenir auprès de la Poste et faire en sorte que la collaboration avec celle-ci ainsi qu'avec les communes et les cantons concernés soit meilleure (compte tenu notamment de la numérisation croissante). À cet égard, le modèle jurassien pourrait servir d'exemple. En effet, la population peut recourir à une assistance fournie, sur mandat du canton, dans les bureaux postaux pour l'utilisation des services numériques cantonaux (guichet virtuel).
3. En tout cas, il faut veiller à ce que toutes les régions soient pourvues de services postaux suffisants et adéquats.

Développement :

La Poste a annoncé la fermeture de 170 bureaux postaux dans toute la Suisse. Dans le canton de Berne, 25 bureaux sont concernés. Le Seeland et le Jura bernois sont particulièrement touchés par ces suppressions.

La Poste entend miser sur un nouveau modèle de filiales partenaires, selon lequel les bureaux postaux seront par exemple exploités dans le magasin d'un village. Les raisons invoquées par la Poste sont un chiffre d'affaires insuffisant et la baisse du nombre de personnes qui se présentent au guichet pour effectuer des versements, une évolution qui également liée à la numérisation croissante.

Pour les communes concernées, cette décision va entraîner une forte réduction du service public, une réduction particulièrement dévastatrice pour les personnes d'un certain âge.

Si nous voulons garder un service public intact, tous les niveaux (fédéral, cantonal et communal) doivent œuvrer en ce sens. Au niveau national, une intervention soutenue par le Conseil national a d'ores et déjà été déposée¹.

Cette discussion fournit une base à partir de laquelle le Conseil-exécutif peut faire valoir les besoins locaux et les positions au sein du réseau de représentation des intérêts cantonaux (CdC) ainsi que, par l'intermédiaire des représentantes et représentants des cantons, dans le cadre du débat national sur l'aménagement du service postal universel et eu égard à la motion 24.3816.

Au niveau cantonal, le canton du Jura montre l'exemple. Le gouvernement s'est assuré les services de la Poste en tant que point de contact local avec la population en ce qui concerne les questions liées à l'utilisation des offres numériques cantonales². Pour ce qui est du canton de Berne, le Conseil-exécutif est chargé à travers le point 2 d'examiner à quoi pourrait ressembler une coopération avec la Poste suisse en ce qui concerne les tâches étatiques, à l'instar du modèle jurassien.

Motivation de l'urgence : la Poste a déjà communiqué certaines fermetures. La situation est urgente pour les communes concernées.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243816>

² Guichet virtuel: <https://www.post.ch/fr/ueber-uns/aktuell/2023/kantonale-digitale-dienstleistungen-bei-der-post>